

VENDREDI 6 JUIN 2014 - 20 H

Agnes School - Rue Louis Hap 143, 1040 Bruxelles



L'école privée est-elle l'avenir de l'enseignement ?



**Conférencier :
M. Alfred Fernandez**

Directeur général de l'OIDEL (Droit à l'éducation et liberté d'enseignement), ONG avec statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Directeur du Collège universitaire Henry Dunant, institution de formation en Droits de l'Homme de Genève.



8€ à payer sur le compte BE19 6760 9746 0512 de la fondation d'utilité publique ARDEA, avec la mention « conférence du 6 juin 2014 »
10€ si paiement sur place

Fondation d'utilité publique ARDEA, en collaboration avec Agnes School
Siège : Rue Van Orley 1, 1000 Bruxelles – Contact : Sergio Sahli, 0487.533882 - www.ardeafoundation.org - info@ardeafoundation.org

L'école privée est-elle l'avenir de l'enseignement ?

Sur le plan du Droit International, l'école privée bénéficie d'une assise solide. Ainsi, le droit des parents à choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants est inscrit dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Il se traduit notamment par le droit de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics... (Art. 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

Mais lorsqu'on en vient à étudier la situation dans les différents pays le constat montre une forte disparité de situations et de droit. Cette disparité trouve sa source dans les traditions et conceptions différentes de penser et d'organiser l'enseignement au niveau de chaque pays.

Devant la difficulté de l'école publique à accomplir la mission qui lui a été attribuée dans un contexte chaque fois plus complexe, l'on constate, en Belgique comme ailleurs, une augmentation sensible du recours de la part des parents à l'école privée. Certains pays, comme le Danemark, n'hésitent pas à intégrer le développement de l'enseignement privé dans leur politique générale. Faut-il voir dans cet essor de l'enseignement privé un danger en termes d'égalité de chances ? Quelle place faut-il donner à l'enseignement privé aux côtés du public ? Sont-ils condamnés à être opposés ?

Depuis qu'elle existe, l'école privée a ses défenseurs tenaces comme ses opposants infatigables. Alfred Fernandez tentera de donner un éclairage européen sur ces questions qui interpellent tout qui est intéressé au droit à l'éducation.